

# **Politiques de la Faculté d'ingénierie pour l'émission d'une clé à une salle**

Ce document présente les politiques relatives à l'émission de clés pour les locaux des édifices G1 et G2 de la Faculté d'ingénierie. Ces politiques ont été établies pour favoriser la sécurité et le bon fonctionnement de la Faculté.

## ***1. Émission d'une clé pour un local***

1. Les étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> cycle obtiennent la clé d'une salle d'études supérieures. Elles ou ils peuvent aussi obtenir celle d'un laboratoire suite à la recommandation de leur professeure directrice ou professeur directeur.
2. Les stagiaires de 2<sup>e</sup> cycle ou de niveau supérieur peuvent obtenir la clé de la salle de recherche et/ou du laboratoire où elles ou ils travaillent, sur recommandation de leur professeure ou professeur superviseur.
3. Les étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle peuvent obtenir la clé d'un laboratoire ou d'un local de recherche lorsqu'il s'agit d'un emploi d'été ou d'un stage coop à la Faculté, c'est-à-dire lorsqu'elles ou ils ont le statut d'employé. La demande de clé doit être accompagnée d'un contrat d'embauche pour une période minimale normalement de trois (3) mois.
4. Les stagiaires de 1<sup>er</sup> cycle, dont l'institution a une entente avec l'Université de Moncton, peuvent obtenir la clé de la salle de recherche et/ou du laboratoire où elles ou ils travaillent, sur réception d'une copie de leur convention de stage et recommandation de leur professeure ou professeur superviseur.
5. Les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle inscrits à leur projet de fin d'études peuvent obtenir une clé pour une salle de projet de fin d'études où un poste leur est assigné.

## ***2. Émission d'une clé pour l'édifice***

1. Les étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> cycle ou de cycle supérieur peuvent obtenir une clé de l'édifice suite à la recommandation de leur professeure directrice ou professeur directeur.

## ***3. Les personnes à statut particulier***

Ce statut s'applique aux autres personnes comme par exemple les professeures ou professeurs auxiliaires, les stagiaires postdoctoraux et professeures ou professeurs invités. Ces personnes sont accommodées selon leur statut et leurs besoins, au cas par cas.